

Archipel de rêve



14 - 17 ans



Le jour du départ :

LES DOCUMENTS :

- Carte d'identité ou Passeport
- Autorisation de Sortie de Territoire (AST)
- Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Pass' Nautique

MATÉRIEL IMPORTANT :

- Tapis de sol
- De bonnes chaussures

Les Cyclades

REF : 074 063 001

Notre règle d'or : mieux vaut savoir où l'on met les pieds !

Loin du confort de la maison et des technologies, prépare-toi à aimer les randonnées, à te dépasser et à profiter du camping à la belle étoile. Équipe-toi de bonnes baskets pour passer un super séjour en toute sécurité !

Ton aventure commencera par 3 jours à Athènes, où tu découvriras l'Agora, la Plaka, l'Acropole et le Parthénon.

Ensuite, direction Amorgos pour 4 jours d'exploration du monastère de Chozoviotissa et des ports d'Aegiali et Katapola.

À Santorin, pendant 4 jours, tu seras émerveillé.e par cette île volcanique et ses couchers de soleil sur Oia.

De retour à Athènes pour 3 jours, tu profiteras des dernières balades et souvenirs...

Au programme également : une croisière en voilier et une séance de bouée tractée. Rejoins-nous pour cette aventure incroyable !



Grèce

Organisateur : FOL 74 / UFOVAL

3 Avenue de la Plaine - BP 340 - 74008 Annecy

Tél : 04.50.52.30.00 - ufoval@fol74.org - www.ufoval.fol74.org

LE SITE



La Grèce, avec son patrimoine antique fascinant et ses paysages à couper le souffle, offre une expérience inoubliable, entre mer azur, îles paradisiaques et vestiges historiques. Un itinéraire entre Athènes, Santorin et Amorgos permet de découvrir la diversité de ce pays. À Athènes, l'Acropole et ses temples emblématiques nous plongent dans l'histoire millénaire, tandis que Santorin, avec ses maisons blanches et ses ruelles étroites surplombant la mer Égée, séduit par son coucher de soleil spectaculaire et ses plages volcaniques. Plus calme et authentique, Amorgos, l'une des îles des Cyclades, dévoile des paysages sauvages et des eaux cristallines, idéales pour la randonnée et la baignade. Ce voyage allie culture, nature et détente, pour une immersion totale dans la beauté grecque.

Itinéraire prévisionnel :

Athènes : 3 jours environ
Amorgos : 4 jours environ
Santorin : 4 jours environ
Athènes : 3 jours environ

Hébergement :

L'hébergement se fera en camping sous tentes non mixtes, bivouac possible selon les conditions météo.

Matériel personnel:

Sac à dos 70 litres (conseillé) ou valise
Tapis de sol
Lampe frontale

Matériel fourni par l'UFOVAL :

Duvet
Matériel de camping

A noter ! sur demande l'UFOVAL peut mettre à disposition un sac à dos pour la durée du séjour. Veuillez contacter votre interlocuteur lors de l'inscription pour plus d'informations.

LES ACTIVITÉS

Le programme du séjour n'est pas définitif, il sera créé par l'équipe pédagogique. Voici un aperçu de ce qu'il y a à découvrir sur place.

Athènes :

Athènes, berceau de la civilisation occidentale, séduit par son incroyable patrimoine historique. L'Acropole, avec son Parthénon majestueux, domine la ville, offrant un aperçu fascinant de l'Antiquité. Flânez dans les ruelles pittoresques du quartier de Plaka, entre boutiques traditionnelles et tavernes accueillantes. L'atmosphère unique d'Athènes mêle histoire, culture et vie moderne, offrant une expérience inoubliable.

Amorgos :

Amorgos, perle des Cyclades, séduit par ses paysages sauvages et ses eaux cristallines. L'île, calme et authentique, offre des sentiers de randonnée menant à des panoramas spectaculaires et à des plages isolées. Son architecture traditionnelle, avec ses maisons blanches et ses églises pittoresques, ajoute du charme à ce havre de paix. Amorgos est le lieu idéal pour se ressourcer loin du tourisme de masse.



Monastère de Chozoviotissa :

Le monastère de Chozoviotissa, accroché à la falaise d'Amorgos, est un site spectaculaire datant du XI^e siècle. Il offre une vue imprenable sur la mer Égée et abrite une icône précieuse de la Vierge Marie, vénérée par les pèlerins.

Bouée tractée :

La bouée tractée est une activité populaire, surtout le long des côtes des îles et plages idylliques. Tirée par un bateau, elle offre des sensations fortes et de l'amusement sur les eaux cristallines de la mer Égée ou Ionienne. Idéale pour les jeunes, c'est un excellent moyen de profiter de l'été tout en découvrant la beauté des paysages marins.

Croisière en voilier :

Cette croisière en voilier permet de découvrir les côtes idylliques et les îles en toute liberté, en naviguant au gré du vent sur des eaux cristallines. À bord, l'ambiance invite à la détente, avec des escales dans des criques isolées et des ports pittoresques. C'est une expérience unique, alliant aventure et nature, tout en profitant de paysages à couper le souffle.

Santorin :

Santorin, célèbre pour ses maisons blanches aux toits bleus, offre des vues spectaculaires sur la mer Égée et ses falaises volcaniques. L'île est réputée pour ses couchers de soleil inoubliables et ses villages pittoresques comme Oia et Fira. Ses plages volcaniques, son patrimoine archéologique en font une destination prisée des voyageurs. Une journée de randonnée sur le volcan de Santorin offre des panoramas spectaculaires et une immersion dans l'histoire géologique de l'île.



A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies (météo, santé de l'enfant...).

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Notre équipe d'encadrement, composée de véritables globe-trotters, partage avec passion ses expériences à travers le monde, apportant ainsi une richesse culturelle unique à nos colos. Une équipe mixte d'un adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur ou une directrice, et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

LE TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.

Le transport s'effectue ensuite en avion jusqu'à Athènes depuis Lyon St Exupéry.

Sur place, le groupe se déplace avec les transports en commun locaux, à pied et en bateau.

SANTÉ

Veillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes alimentaires particuliers.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avisés. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable sur le lieu de départ. Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière. Toutefois, il faut être capable de porter son sac, dormir sous tentes, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune vaccination particulière n'est obligatoire. Cependant, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs.

ALIMENTATION

Le petit-déjeuner est pris au campement ou à l'extérieur avant de débiter nos journées de découvertes. Nous piqueniquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays.

Chacun doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives (courses, préparation des repas, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun. Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants concernés.

HYGIÈNE

Un temps est consacré à l'hygiène chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Dans les campings, les sanitaires sont parfois assez rudimentaires, ce n'est donc pas toujours possible de brancher des appareils électriques (attention à ne pas oublier son adaptateur au besoin), de prendre ses aises ou d'avoir de l'eau chaude à chaque fois !

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit dans des laveries automatiques. Malgré l'attention que l'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de linge déteint ou abîmé. Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de perte, il est indispensable de marquer les vêtements.

ARGENT DE POCHE

Chaque jeune est responsable de son argent. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 30 à 50 € pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

OBJETS DE VALEUR

Les objets de valeur (téléphone portable, équipements numériques, vêtements de marque, bijoux, etc...) sont déconseillés pendant le séjour. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte). Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

COMMUNICATION

INTERNET

Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.ufoval.fol74.org. L'équipe du centre va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible, mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour les jeunes.

TÉLÉPHONE

Pour une expérience de groupe optimale et immersive, nous recommandons de limiter l'usage des téléphones portables. Il est important de noter que les frais de communication à l'étranger peuvent être particulièrement onéreux. Si le jeune choisit néanmoins de garder son téléphone pendant le séjour, son utilisation sera encadrée par l'équipe d'animation. Veuillez noter que nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol de l'appareil.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL qui reste en liaison régulière avec le directeur/la directrice.

BUREAU QUALITÉ

Pour tout litige ou réclamation, merci d'adresser votre demande (dans un délai maximum de 4 semaines après la fin du séjour) à l'adresse : bureau-qualite@fol74.org.

AVANT LE DÉPART

La convocation au départ sera disponible 10 jours avant le début du séjour.

Le directeur ou la directrice publiera sur le BLOG la "lettre aux jeunes", ce document est destiné à vos enfants. Dans celui-ci, les derniers détails et informations à connaître avant le voyage seront donnés.

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

ASSURANCE

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles.

DOCUMENTS À REMETTRE

Impérativement avant le 01/05/2025 :

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité
- Copie de l'Autorisation de Sortie de Territoire + copie de la pièce d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Fiche sanitaire (remplie et signée)

Impérativement le jour du départ :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Autorisation de Sortie de Territoire (AST) CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + copie du livret de famille si nom différent du signataire
- Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)
- Pass Nautique

TROUSSEAU

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____

Il est indispensable de marquer l'ensemble des vêtements, chaussures (y compris ceux portés au cours du voyage) et fournitures diverses aux nom et prénom de l'enfant. Nous vous rappelons que nous fournissons les draps et les couvertures dans chaque centre. Le linge est lavé pendant le séjour, dès qu'il dure plus de 7 jours. Pour les enfants de + 14 ans, l'inventaire sera effectué par le jeune pour favoriser l'autonomie.

Rappel ! Nous vous recommandons d'éviter les objets de valeur. En cas de perte ou de vol, notre assurance ne prend en charge aucun remboursement.

	CONSEILLÉ
POUR LA TOILETTE	
Peigne et/ou brosse	1
Brosse à dents et dentifrice	1
Gel douche	1
Shampoing	1
Crème solaire	1
Serviette de toilette	1
POUR TOUS LES JOURS	
Hauts manches courtes	7
Slips / culottes	9
Paires de chaussettes	7
Hauts manches longues	2
Pantalons	1
Shorts	3
Jogging	1
Pulls / sweats	2
Pyjamas	2
Coupe vent / Imperméable	1
POUR LES ACTIVITÉS	
Casquette	1
Serviette de plage / piscine	1
Baskets ou chaussures de marche	1
Maillot de bain	1
Nu-pieds	1
Lunettes de soleil	1
Sac à dos	1
Gourde	1
LES PETITS +	
Anti moustique	2
Lampe de poche	2
Tapis de sol	1
AUTRES	

Nous recommandons le poids des affaires personnelles à un maximum d'environ 7 à 10 kg. Il est conseillé de laisser de la place, dans le haut du sac à dos, afin d'y ajouter le matériel collectif, le jour du départ.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : Nationalité :

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

Père Mère Autre (préciser) :

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : Commune :

Pays :

Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾

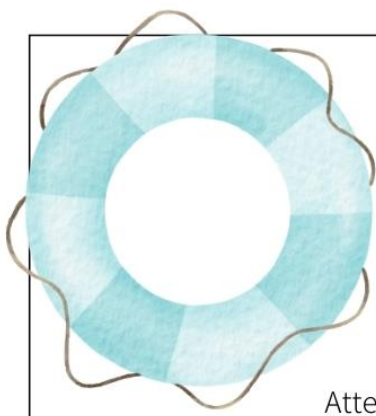
Délivré(e) le :

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »



Pass Nautique

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eaux vives, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.

Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e) _____

Titulaire du diplôme : _____

Date de délivrance du diplôme : _____

Certifie que l'enfant : _____

Né(e) le ____ / ____ / ____

A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à _____ le _____

Cachet et signature :